Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260625-2026D117-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	24	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 25 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 18/06/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 18/06/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, DE GUERDAVID Jean-Michel, DUVAL Daniel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JEAN Joël, JOUAN Yves, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes ALLAIS-KERRIEN Fanny à LEVY Ludovic, COTTY Sandra à CRAS Sandrine, LE NUZ Isabelle à JOUAN Yves, LE SCORNET Georgette à LE GOFF Brigitte, MM : BOUDROT Christophe à THOS Kristel, BURIENS Michel à HÉRÉ Roger, SALOMÉ Olivier à HUON Thierry, WESTER Alain à de GUERDAVID Jean-Michel

Absent excusé : LAURENCIN Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D117 – Budget maison de santé – décision modificative n° 2

Mme Le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'une décision modificative.

La commune refacture, en fin d'exercice, les charges aux médecins installés au sein de la maison de santé, après déduction des provisions versées. Le Docteur Le Coquil avait fait part de son départ du cabinet fin août 2025. La régularisation de charges ayant été calculée et facturée au 31/12/2025, les Docteurs Le Saout et Réale n'ont pas pu intégrer ce montant définitif dans le bilan de clôture établi avec Dr Le Coquil.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser les Docteurs Le Saout et Réale, Madame le Maire propose une réduction des charges d'un montant de 1.026,81 € pour l'année 2025.

Pour ce faire elle sollicite l'autorisation d'effectuer les virements suivants :

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260625-2026D117-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61358-442 : Autres locations mobilières	1 020.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 020.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678-442 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 020.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	1 020.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 020.00 €	1 020.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**1 020.00 €**		**0.00 €**

Après en avoir délibéré,
Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité

En mairie, le 26/06/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent